

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

Département de la Moselle  
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

\*\*\*

Centre Communal d'Action Sociale  
VILLE DE MARLY

MARLY, le 24 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**SEANCE DU 22 MARS 2023**

**Sous la Présidence de**

**Odile JACOB-VARLET**

Vice-Présidente du C.C.A.S.

Maire Adjointe de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. ROTHEA, MOREL
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. HETHENER, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 10		KUNTZ, LARCHER, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à Mme KUNTZ)
Absents ayant donné procuration	: 02		M. HORY (délégation à Mme JACOB-VARLET)
		<u>Absente :</u>	Mme MOREAU

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 mars 2023

### **XIII – Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2022**

Le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Thierry HORY, Président et Maire, est présenté aux membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Le compte de gestion dressé par le comptable public sera également présenté par La Vice-Présidente Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et pour le budget principal, l'exécution du budget se traduit comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	221 469,00	993 865,73	1 215 334,73
	Titre de recettes émis	126 903,42	1 062 877,84	1 189 781,26
	Restes à réaliser			
<b>DEPENSES</b>	Prévision budgétaire totale	221 469,00	993 865,73	1 215 334,73
	Mandats émis	110 864,71	879 522,52	990 387,23
	Restes à réaliser	3 246,80		3 246,80
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<u>Solde d'exécution 2022</u>			
	Excédent	16 038,71	183 355,32	199 394,03
	Déficit			
	<u>Solde des Restes à réaliser 2022</u>			
	Excédent			
	Déficit	-3 246,80		-3 246,80
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent		68 862,73	
	Déficit	-103 607,50		-34 744,77
<b>RESULTAT</b>	<u>Résultat de clôture hors restes à réaliser</u>			
	Excédent		252 218,05	164 649,26
	Déficit	-87 568,79		
<b>CUMULE</b>	<u>Résultat de clôture corrigé des restes à réaliser d'investissement</u>			
	Excédent		252 218,05	161 402,46
	Déficit	-90 815,59		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- Sous la présidence de M. ROTHEA, membre le plus âgé du Conseil, Mme la Vice- Présidente s'étant retirée, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales :
  - d'**APPROUVER** le compte administratif de l'année 2022 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,
  - d'**ARRETER** les résultats définitifs tels que ci-dessus.
- Sous la présidence de Mme JACOB-VARLET, Vice-Présidente du C.C.A.S. et Maire Adjointe de la ville de Marly,
  - d'**ADOPTER** le compte de gestion dressé par le comptable public.

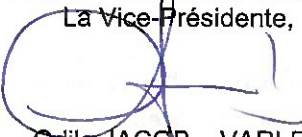
Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2022 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 24 mars 2023  
Pour extrait conforme, Marly, le 24 mars 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S  
La Vice-Présidente,

  
Odile JACOB - VARLET  
Maire - Adjoint de la Ville de Marly  
Déléguée aux Affaires Sociales